



**FFvolley**

**BUREAU EXECUTIF N°6**  
**PROCES-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

**SAISON 2020/2021**

**Présents :**

Éric TANGUY, Président

Christian ALBE, Yves LABROUSSE, Pierre MERCIER, Christine MOURADIAN, Alain de FABRY

**Excusés :**

Florence NOËL, Alain GRIGUER

**Assistent :**

Michelle AKILIAN, Jean-Paul ALORO, Aline GEMISE-FAREAU, Axelle GUIGUET, Jean Pierre MELJAC

---

**1 - INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY**

- Le Bureau Exécutif a appris avec tristesse le décès de l'ancien Président de la Fédération Jacques SHAW
- Le Bureau Exécutif a également appris le décès brutal de Laurent MAROT, dirigeant bénévole investi, qui a longtemps porté la mascotte Smashy.
- Compte tenu de l'entrée en confinement, la FFvolley est en arrêt complet des compétitions à l'exception de la division Elite qui sont des publics dérogatoires.
- Dans le cadre d'action périscolaire possible, le Bureau Exécutif est favorable à la réalisation d'opération Smashy avec le port du masque.

## **2 - INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA LNV**

- Excusé.

## **3 - SECTEUR SECRETARIAT GENERAL**

### Lecture des procès-verbaux

- ⇒ PV CCSR N°1 du 20 octobre 2020 : validé - pas de remarques à apporter
- ⇒ PV du Bureau Exécutif N°4 du 21 octobre 2020 : validé – pas de remarques à apporter
- ⇒ PV du Bureau Exécutif N°5 du 26 octobre 2020 : validé - pas de remarques à apporter
- ⇒ PV de la CEF N°5 du 13 octobre 2020 : validé - pas de remarques à apporter
- ⇒ PV de la CEF N°6 du 22 octobre 2020 : validé - pas de remarques à apporter
- ⇒ PV de la CEF N°7 du 29 octobre 2020 : validé - pas de remarques à apporter

### Elections fédérales et régionales

L'outil de dématérialisation des votes sera mis à la disposition des Ligues (fonctionnement, maintenance et astreinte durant le week-end). Une proposition d'adaptation du Code Electoral a été soumise au Conseil d'Administration.

### Conseil d'Administration

Validation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 2 novembre 2020 à 19h00 : Approbation à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

## **4 - SECTEUR EVENEMENTIEL**

La VNL pourrait se tenir à Toulouse ou à Montbéliard. Selon la procédure pour demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, à l'unanimité le Bureau Exécutif donne délégation à Patrice MARQUET afin de déposer le dossier.

## **5 - SECTEUR SPORTIF**

Suite aux annonces du Président et du Premier Ministre, Jean-Pierre MELJAC fait un état de la situation de nos championnats.

Le RPE COVID a été mis à jour avec possibilité de report en cas de fermetures des salles depuis 7 jours.

Les championnats N2/N3 sont interrompus depuis le 26 octobre. Les championnats Elite se poursuivent.

S'il y a possibilité de reprendre au 1<sup>er</sup> décembre, il est nécessaire d'avoir 3 journées pour rattraper les matchs en retard et au moins deux semaines d'entraînement, les équipes seraient au même niveau.

La CCS a prévu plusieurs scénarii de reprises de championnat.

Il est à noter que la CCS reste vigilante, s'adapte, et s'efforce de trouver la meilleure formule pour tous.

Pour les clubs Elite, la CCS va faire une cartographie dans la mesure du possible des salles fermées par les municipalités. Les clubs doivent faire remonter l'information à la Fédération pour avoir des éléments permettant d'intervenir auprès de leur municipalité.

## **6 - POINTS DIVERS**

Le Trésorier Général nous fait part d'un retard dans la prise de licence de 17 % ce qui représente un retard d'encaissement de 800 K€.

Le Président,  
**Eric TANGUY**

Le Secrétaire Général,  
**Yves LABROUSSE**

## Déclinaison\* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 1<sup>er</sup> novembre 2020)

1/2

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs professionnels Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.) Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA)	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires renforcés → Pratiques adaptées au contexte sanitaire → Établissements scolaires → Les associations sportives scolaires, les sections sportives scolaires, les classes d'excellence sportives sont maintenues sous réserve qu'elles concernent les élèves du même groupe qu'à l'école
Sport à l'école & EPS	<b>Autorisé</b>	

## Déclinaison\* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 1<sup>er</sup> novembre 2020)

1/2

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs professionnels Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.) Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA)	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires renforcés → Pratiques adaptées au contexte sanitaire → Établissements scolaires → Les associations sportives scolaires, les sections sportives scolaires, les classes d'excellence sportives sont maintenues sous réserve qu'elles concernent les élèves du même groupe qu'à l'école
Sport à l'école & EPS	<b>Autorisé</b>	